

Résumé exécutif du document conjoint de programmation

En 2013, les partenaires européens présents au Sénégal se sont engagés sur la voie d'une programmation conjointe de leurs différents programmes bilatéraux de coopération.

La synchronisation des différents cycles de programmation constituant un prérequis pour le processus de programmation conjointe, il a été décidé que le cycle d'une programmation conjointe devrait coïncider avec celui de la stratégie nationale mise en œuvre par les autorités sénégalaises. En 2013, les donateurs qui étaient en phase de programmation (France, Italie, Espagne, FED) ont ainsi décidé de synchroniser leurs cycles de programmation avec le terme de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) en 2017 permettant ainsi une programmation conjointe à partir de 2018.

En attendant la programmation conjointe à partir de 2018, les 7 Etats membres présents au Sénégal en 2013 et ayant un programme de coopération bilatérale ainsi que la Délégation de l'Union européenne ont préparé dans une première étape un **document conjoint de programmation**.

Tout d'abord, le document décrit le cadre stratégique du développement au Sénégal en évoquant notamment les axes majeurs développés dans le Plan Sénégal Emergent. A cet égard, les lignes de réponse de l'UE 11^{ème} FED sont déclinées au niveau national par la promotion de la bonne gouvernance, du développement durable et l'amélioration des conditions de vie des populations.

En adéquation avec la stratégie de développement du Sénégal, l'Union européenne et ses partenaires concentrent leurs activités sur les **secteurs** suivants:

- Développement rural et sécurité alimentaire (chef de file : UE)
- Développement économique (chef de file : IT)
- Infrastructures et transport (chef de file : FR)
- Energie (chef de file : DE)
- Santé (chef de file : BE)
- Education et formation professionnelle (chef de file : FR)
- Eau et assainissement (chef de file : UE)
- Protection sociale (chef de file : IT)
- Décentralisation et développement local (chef de file : ES)
- Gouvernance économique et démocratique (chefs de file : FR et UE)

- Genre (chef de file : IT)
- Environnement et société civile (Secteurs transversaux)

Dans cette optique, les **engagements** des Etats membres et l'UE sont d'assurer la poursuite du processus et permettre la programmation conjointe à partir de 2018:

- Faire coïncider leur cycle de programmation avec le terme de la stratégie nationale (2017)
- S'aligner sur les objectifs sectoriels et sur les engagements attendus du gouvernement, tels que définis dans le document conjoint.
- Désigner un chef de file sectoriel européen, chargé de coordonner leur position et de mener en leur nom le dialogue de politique sectorielle avec le gouvernement (dans chaque secteur où deux européens au moins sont actifs).
- Informer les autres partenaires européens de toute modification de leur programme en cours
- Informer les autres en cas de désengagement partiel ou total de leur aide (ce désengagement devrait découler de circonstances exceptionnelles).
- Tenir une revue conjointe de leur coopération avant le terme de la stratégie nationale.
- Pour la prochaine programmation conjointe: apporter une réponse conjointe à la stratégie nationale.

Le document conjoint de programmation renforce la cohérence des différentes interventions en matière de coopération grâce à la convergence des objectifs stratégiques et sectoriels des différents Etats membres. Cette cohérence accrue constitue un facteur d'approfondissement de la coopération avec les autorités sénégalaises dans des secteurs considérés comme stratégiques par les Européens pour le développement du pays et permet d'accroître la visibilité de l'aide apportée par l'UE et ses Etats membres. Ainsi, le total des allocations sur la période 2014-2017 s'élève à plus de 1 milliard d'euros.